



demande de suspension de remboursement de credit

Par **jjarod8**, le **22/10/2009** à **12:33**

bonjour,

Voila ma situation : je suis marié et 2 enfants à charge. Je suis au chômage depuis juillet 2009. Je gagnais 2800 € et maintenant j'ai droit à 1200 € d'assedic. Mon epouse est en congé parentale et recherche depuis quelques mois un emploi mais elle ne trouve rien comme moi d'ailleurs. J'ai 1 pret immobilier, 2 pret personnel et 2 pret auto pour un total de 1426 € à payer chaque mois + les charges courantes. Depuis juillet on arrivait encore a se debrouiller mais là ca devient tres critique (rejet des prelevements). Pour améliorer la situation (et le banquier est au courant) nous essayons de vendre la maison et une voiture, mais pour l'instant rien. J'ai vu qu'il etait possible de suspendre les mensualités grace à l'article L313-12 du code de la consommation. Quelle est la demarche à adopter ? Qui contacter ?
Merci d'avance de votre reponse.

Par **Kely**, le **22/10/2009** à **16:11**

bonjour,

il faut saisir le tribunal d'instance du lieu de votre domicile pour solliciter un délai de 24 mois pour rembourser. Pour ceal il faut saisir un huissier et/ou un avocat qui rédigera cette assignation.

A bientôt